



# Journal de l'ACAAQ

**Association des Conseiller(ère)s en Agroenvironnement du Québec**

**Juin 2008**

Dans ce numéro :

- Attestation relative au bilan de phosphore* 1
- Rencontre de travail avec les associations regroupant des agronomes* 2
- Formation d'ACAAQ régionales* 2
- Participation à l'élaboration du nouveau PAA* 3
- Modification des représentants au comité de gestion* 4
- À venir* 4

## Attestation relative au bilan de phosphore

Quelques uns d'entre nous ont été appelés à remplir le formulaire suivant: « Attestation relative au bilan de phosphore et aux droits d'exploitation des lieux d'élevage ou d'épandage exploités en 2008 (ARB) ». Ce document demandé par La Financière Agricole a été envoyé à tous les producteurs agricoles qui devaient renouveler leur assurance stabilisation. Celui-ci doit être rempli par un agronome et est conditionnel au renouvellement de leur assurance. Considérant que nous produisons un PAEF annuellement et que toute l'information s'y retrouve, l'ACAAQ trouvait cette demande exagérée. L'ACAAQ a donc produit deux lettres afin d'exprimer notre mécontentement.

Une première lettre a été rédigée et remis à Madame Sylvie Lacasse de la Financière Agricole. Nous lui demandons un entretien pour discuter avec elle de ce nouveau document, de sa nécessité et aussi de la démarche qui a mené à sa réalisation. Nous espérons pouvoir avoir la présence de Monsieur Conrad Bernier, président de l'Ordre des Agronomes du Québec, lors de cette rencontre, afin qu'il puisse nous parler des responsabilités professionnelles des agronomes en ce qui concerne l'éco-conditionnalité. Une deuxième lettre a été envoyée à Monsieur Simon Marmen, secrétaire du comité de gestion. Nous sollicitons une rencontre avec ce comité pour discuter de ce nouveau document et aussi de la marche à suivre pour éviter que les conseillers se retrouvent face à une pareille situation dans l'avenir.

**La Financière Agricole Québec**

**ATTESTATION RELATIVE AU BILAN DE PHOSPHORE ET AUX DROITS D'EXPLOITATION DES LIEUX D'ÉLEVAGE OU D'ÉPANDAGE EXPLOITÉS EN 2008 (ARB)**  
(SECTIONS 2, 3 ET 4 À REMPLIR PAR L'AGRONOME)

Cette attestation concerne chaque lieu d'élevage ou d'épandage en propriété, en location ou dans lequel l'entreprise fait produire à forfait. Elle vise toutes les productions agricoles de l'entreprise, qu'elles soient couvertes ou non à l'assurance stabilisation.

**Section 2. Conformité du bilan de phosphore et des droits d'exploitation**

Nom du client : \_\_\_\_\_ Numéro de client : \_\_\_\_\_

Le bilan de phosphore de chacun des lieux est-il conforme au REA en 2008? Oui  Non  Si Non, l'agronome doit remplir la section 3 concernant le bilan de phosphore de chacun des lieux.

Les droits d'exploitation de chacun des lieux d'élevage sont-ils conformes au REA en 2008? Oui  Non  Si Non, l'agronome doit remplir la section 3 concernant les droits d'exploitation de chacun des lieux.

Ne s'applique pas  Aucun animal ou < 1 000 kg de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur fumier solide.

**Section 3. Détails sur le bilan de phosphore et les droits d'exploitation**

Numéros de tous les lieux d'élevage ou d'épandage durables de l'élevage et des Parcs (MDDEP)	Type de lieu	Adresse du lieu (si en offre de l'adresse de reconnaissance à l'acte au titre du toponyme)	À compléter si le bilan est requis		À compléter si le bilan de phosphore a été mis à jour pour l'année 2008				Droits d'exploitation confirmés au REA		
			Bilan de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> requis	(1) Le bilan de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> a été mis à jour pour l'année 2008	(2) Charge de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> totale produite et importée dans le lieu (kg)	(3) Charge de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> totale dont on peut disposer (kg)	Capacité de disposition requise en vertu du REA (%)	Résultat du bilan de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> du lieu (2)(1) x 100 = %	Le bilan de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> est conforme au REA	Droits d'exploitation confirmés au REA	
	Municipalité		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				75 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				75 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				75 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Type de lieu: insérez un A pour un lieu d'élevage ou un B pour un lieu d'épandage.

Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une copie de cette feuille.

**Section 4. Attestation de l'agronome**

Identification de l'agronome (lettres mouillées) : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de membre de l'Ordre des agronomes du Québec : \_\_\_\_\_

Signature de l'agronome : \_\_\_\_\_ Date (aaaa-mm-jj) : \_\_\_\_\_

(Réf. : ARBADFFLETSDFD) 2008-04-02

---

## *Rencontre de travail avec les associations regroupant des agronomes*

Le 12 mars 2008, l'ACAQ, l'APAQ (Association professionnelle des Agronomes du Québec), le REGA (Réseau d'expertise en gestion agricole) et l'ACAZ (Association des agronomes en zootechnie) ont été invités par l'Ordre des Agronomes à discuter de la pertinence d'une association professionnelle d'agronomes. Louis Perreault, Mario Vincent et Janylène Savard ont donc participé aux discussions lors de cette journée.



Toutes les associations ont présenté leurs mandats, leur nombre de membres, les services offerts et leurs activités. Par la suite il a été accordé par tous les professionnels présents qu'une association d'agronomes était nécessaire pour le positionnement de notre profession. Mais plusieurs problèmes pratiques ont été évoqués dont le fait que l'ACAQ regroupe autant les agronomes que des techniciens ou des biologistes. Il y a aussi les coûts d'adhésion à cette nouvelle association et qui en serait les représentants. L'APAQ ne fonctionne pas en ce moment car les agronomes ne s'y reconnaissent pas. Une fusion des 4 associations est très peu probable. Quelles seraient les solutions pour représenter les agronomes des différents milieux? Une nouvelle association? Un travail commun sur des dossiers de la part des différentes associations? Une autre réunion est prévue en juin avec Louis Perreault, représentant de l'ACAQ, pour voir si c'est possible. C'est à suivre!!

---

## *Formation d'ACAQ régionales*

Tel que proposé lors de notre dernière assemblée générale annuelle, des ACAQ régionales se sont formées. Celles-ci se sont inspirées de l'association des conseillers en agroenvironnement de Chaudière-Appalaches (ACAC) Cette association régionale existe depuis plusieurs années. Elle regroupe des conseillers des clubs conseils de Chaudière-Appalaches et organise différentes activités et rencontres. En novembre dernier, l'ACAC a organisé un colloque sur les changements climatiques qui a eu beaucoup de succès.

Depuis le début de l'année, le Centre du Québec et la Montérégie ont tenu leur première rencontre. Justin Chabot a chapeauté la formation dans le Centre du Québec et Samuel Comtois, Caroline Sévigny et Mario Vincent ont organisé la première rencontre en Montérégie. Ces rencontres ont été très appréciées. En Montérégie, 21 clubs étaient représentés. Ces journées ont permis d'échanger et de connaître les projets qui se font près de chez nous. 2 à 3 rencontres sont prévues par année. Afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui organisent les rencontres, chaque club organisera une journée d'information à tour de rôle.

---

---

## *Participation à l'élaboration du nouveau PAA*

L'an dernier, nous avons signifié notre intérêt à la DEDD (Direction de l'environnement et du Développement Durable) de participer à l'élaboration du nouveau PAA. Nous avons été contacté et une première rencontre a eu lieu le 18 avril 2008. Louis Perreault, Janylène Savard, Justin Chabot, Caroline Sévigny et Mario Vincent ont rencontré M. Benoît Martel et M. Marc-André Ouellet qui sont responsable de ce dossier à la DEDD.

En l'espace d'une journée nous n'avons évidemment pas eu le temps de refaire le PAA. D'ailleurs, ce n'était pas le but de la rencontre. Cependant, nous leur avons clairement signifié notre désir de remodeler le PAA de façon à ce que celui-ci soit plus dynamique et plus utile pour les producteurs agricoles. Actuellement, le PAA est uniquement une série de questions. Les réponses sont compilées et servent à élaborer des statistiques, à faire des portraits de problématique, à planifier des programmes d'aide financière, etc. Nous comprenons bien ces utilités. Par contre, aucun bien livrable n'est réellement disponible pour le producteur agricole. Afin que celui-ci soit plus utile, nous avons suggéré que les questions soient séparées en sections : érosion des sols, protection des cours d'eau, gestion des pesticides, etc. Nous avons élaboré une démarche qui pourrait être valable pour chaque section. Celle-ci va de l'évaluation de la problématique jusqu'au plan d'action. Il nous apparaît plus logique de faire toute la démarche au complet pour chaque axe d'intervention.

Prenons un exemple pratique avec l'axe sur la protection des sols. Les questions et le cheminement du diagnostic devraient être dans cet ordre :

### **1- Évaluation du potentiel de risque**

Ces questions permettent de cibler s'il y a un réel potentiel de risque d'érosion des sols en fonction de plusieurs critères (série de sol, pente, rotation de cultures, opérations culturales, etc.)

### **2-Y a-t-il des symptômes visibles qui dénotent la problématique?**

### **3-Est-ce que le producteur a fait des actions pour remédier à la situation?**

### **4-Quel est le degré d'intérêt du producteur à remédier à la situation?**

### **5-Quelles solutions peuvent être envisagées (plan d'action)?**

Cette démarche logique nous permet d'identifier si le producteur a besoin d'un diagnostic plus pointu pour remédier à la situation (diagnostic subventionné par le MAPAQ). Nous leur avons offert notre collaboration pour continuer le remaniement du PAA et pour le tester avec nos producteurs agricoles.

---

## *Modifications des représentants des conseillers au comité de gestion*

Tel qu'annoncé lors des rencontres provinciales en mars dernier, les représentants de l'ACAQ qui siègent au comité de gestion ont changé. Justin Chabot remplacera Louis Perreault et Samuel Comtois sera substitué. Mario Vincent conserve toutefois sa place comme deuxième substitut.

## *A venir*

- Rencontre des représentants de différentes associations d'agronomes avec l'OAQ
- Autres rencontres touchant la nouvelle entente des clubs conseils.

*Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et un bel été!*



**Association des  
Conseiller(ère)s en  
Agroenvironnement  
du Québec**

525, Rang des Sloans  
St-Édouard de Napierville  
J0L 1Y0  
[www.acaq.org](http://www.acaq.org)

### Le conseil d'administration

<b>Louis Perreault</b> , président	418-808-0970
<b>Mario Vincent</b> , vice président	450-778-7971
<b>Stéphanie Mathieu</b> , trésorière	
<b>Caroline Sévigny</b> , administratrice	450-460-4447
<b>Samuel Comtois</b> , secrétaire	450-245-3287
<b>Justin Chabot</b> , administrateur	819-795-3998
<b>Janylène Savard</b> , administratrice	418-338-8651
<b>Geneviève Roux</b> , administratrice	418-241-5205